

OPEN RAPIDE DE SENLIS

Règlement intérieur

Article 1 : Organisateur

Le tournoi est organisé par le Club d'Échecs de Senlis et se déroulera le Samedi 04 janvier 2020. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera à la salle polyvalente de Brichebay, 09 Avenue des Chevreuils, SENLIS (60300)

Article 3 : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'article A.4 concernant les parties rapides sera appliqué pour l'intégralité du tournoi.

Article 4 : Nombre de rondes et cadence

Le tournoi se déroulera en 6 rondes, à la cadence de 10 minutes + 5 secondes / coup pour chaque joueur.

Article 5 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 12h45 et 13h15

Article 6 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé seront appariés à la 1^{ère} ronde.

Les joueurs pré inscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2^e ronde.

Les joueurs seront appariés au système Suisse accéléré de Haley (Automatique) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6).

Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 7 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus.

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants :

- 1) Buchholz
- 2) Buchholz Médian
- 3) Performance

Article 9 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur et décidera du résultat de l'adversaire.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 10 : Délai de forfait

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent perdra son temps jusqu'à ce qu'il arrive ou que l'intégralité de son temps soit écoulé.

Dans ce dernier cas, le joueur absent perdra sa partie par forfait. L'arbitre décidera du résultat de l'adversaire.

Article 11 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Manuel MABIRE, AFO1 agréé FIDE.

L'arbitre adjoint du tournoi est Grégoire MALLET, AFC

Article 12 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre du tournoi

L'organisateur